Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260218-DL29010001-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT-RÉGION DE MAYOTTE

ASSEMBLÉE DE MAYOTTE

Commission Permanente du jeudi 29 janvier 2026

Membres en exercice : 26
Présents : 18
Procuration(s) : 2
Absent(s) : 6
Nombres de votants : 20
Votes pour : 20
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : vendredi 16 janvier 2026

DELIBERATION N°DL_CP2026_0001

Relative à la validation des évaluations réalisées par France domaine sur des dossiers de régularisation ayant reçu un avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 15 février 2023

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier, à 09h00, l'Assemblée de Mayotte s'est réunie en Commission Permanente, en application de l'article L. 3121-19 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil départemental de Mayotte.
Cette séance s'est tenue à l'hémicycle Younoussa BAMANA.

Étaient présents :
Monsieur Ben Issa OUSSENI, Monsieur Ali OMAR, Madame Zouhourya MOUAYAD BEN, Madame Bibi CHANFI, Monsieur Daoud SAINDOU MALIDE, Monsieur Madi Moussa VELOU, Madame Rosette VITTA, Monsieur Alain SARMENT, Madame Zamimou AHAMADI, Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI, Monsieur El Anrif HASSANI, Monsieur Elyassir MANROUFOU, Madame Laini ABDALLAH BOINA, Monsieur Nadjayedine SIDI, Monsieur Abdoul KAMARDINE, Monsieur Saindou ATTOUMANI, Madame Soihirat EL HADAD, Madame Zaounaki SAINDOU

Étaient représentés :
Madame Mariam SAID KALAME donne pouvoir à Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI,
Monsieur Soula SAID SOUFFOU donne pouvoir à Monsieur Alain SARMENT

Étaient absents :
Monsieur Soibahadine NDAKA, Madame Echati ISSA, Madame Nadjima SAID, Madame Farianti MDALLAH, Monsieur Daniel ZAIDANI, Madame Hélène POLLOZEC

Le Président constate que le quorum est atteint,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°DL_AP2021_0197 du 1er juillet 2021 relative à l'élection de Monsieur Ben Issa OUSSENI en qualité de Président du Conseil départemental de Mayotte ;
Vu la délibération n°DL_AP2021_0203 du 19 juillet 2021 relative aux délégations d'attributions du Conseil départemental données à sa Commission Permanente ;
Vu la délibération n°DL_AP2025_0318 du 22 décembre 2025 relative à l'ouverture des crédits en investissement avant le vote du budget primitif 2026 ;
Vu le procès-verbal de la Commission Patrimoine et Foncier du 15 février 2023 portant avis favorable des dossiers cités ci-dessous ;
Vu les évaluations de valeur vénale du service local du domaine de la DRFIP en date des 19/02/2025 et 19, 20, 24 /03/2025 et 22/04/2025 ;

Considérant : le rapport n°2026-02738 de Monsieur le Président de l'Assemblée de Mayotte ;
Considérant : l'avis de la Commission Aménagement du Territoire, Infrastructures et Foncier en date du 27 janvier 2026.

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260218-DL29010001-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,
L'Assemblée de Mayotte,

DECIDE

Article 1 : de valider les évaluations réalisées par France Domaine, des dossiers du Département-Région de Mayotte ayant reçu un avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 15 février 2023 dont la valeur totale est estimée à la somme de : **108 993 euros (cent huit mille neuf cent quatre-vingt-treize euros) ;**

N° Dossier	Requérant	Date CPF	Objet	Réf. Cada	Commune	Superficie	Date d'évaluation	Nouvelles Valeurs Vénales
2021-0111	HAZALI Nawaoui	15/02/2023	Régul	AI 152	ACOUA	566 m²	24/03/2025	679.00€
2021-0249	HATIBOU Chamsa	15/02/2023	Régul	AB 387	ACOUA	329 m²	19/03/2025	2 895.00€
2021-0312	SOULAIMANA Zakaria	15/02/2023	Régul	AD 304	ACOUA	550 m²	19/02/2025	16 940 .00€
2021-0423	BOURA Naïlati	15/02/2023	Régul	AC 683	ACOUA	180 m²	22/04/2025	5 544.00€
2021-0427	MROIVILI Moihedja	15/02/2023	Régul	AW 215	KOUNGOU	213 m²	24/03/2025	8 201.00€
2021-0007	ISSIHAKA Fardi	15/02/2023	Régul	AY 1201	MAMOUDZOU	140 m²	20/03/2025	23 716.00€
2022-0177	MOHAMED Moinaidi et consorts	15/02/2023	Régul	BK 959	MAMOUDZOU	243 m²	24/03/2025	37 422.00€
2021-0247	MBALA Bacar	15/02/2023	Régul	AO 549	MTSANGAMOUJI	45 m²	24/03/2025	396.00€
2008-0242	BACAR Chamoussia	15/02/2023	Régul	AS 817	TSINGONI	500 m²	24/03/2025	8 000.00€
2008-0241	DAOU RAMA Kala	15/02/2023	Régul	AS 818	TSINGONI	325 m²	24/03/2025	5 200.00€
								108 993,00 €

Article 2 : d'autoriser le Président de l'Assemblée de Mayotte à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

Article 3 : en application des dispositions de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Mamoudzou dans les deux mois qui suivent sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat dans le Département.

Pour extrait certifié conforme
Le Président de l'Assemblée de Mayotte

Ben Issa OUSSENI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MAYOTTE

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260218-DL29010001-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction Régionale des Finances Publiques De Mayotte

Service local du Domaine
6 avenue de la Préfecture
BP 501
97600 MAMOUDZOU
mél. : drfip976.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nicolas PATAY
Réf DS : 23150505
Réf OSE : **2025-97601-21530**

Le 24/03/2025

Le Directeur régional des Finances publiques

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

AVIS DE VALEUR VENALE

Objet : Demande d'évaluation dans le cadre d'une opération de régularisation rentrant dans le cadre de la convention signée entre le Département et le Service Local du Domaine en octobre 2020

Affaire suivie par : VELOU AHAMADA Hassanati, Rédacteur
Téléphone : 06 93 81 57 05, E-mail : hassanati.velou@cg976.fr

Référence interne : Dossier: 2021-0111
Régularisation gratuite au profit de Monsieur HAZALI Nawaoui de la parcelle AI 152 sise à Mtsangadoua commune de ACOUA, d'une superficie total de 566 m² dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 15/09/2023).

Par saisine du 20 mars 2025 effectuée via la plateforme « demarches-simplifiees.fr », vous demandez l'avis du domaine pour les immeubles suivants :

COMMUNE	SECTION PLAN	N° de PARCELLE	SURFACE en m²
ACOUA	AI	152	566

La valeur retenue par le service est de **679 €.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La durée de validité de la présente lettre-avis est de **12 mois.**

Hervé DIDIER
Inspecteur des Finances Publiques

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260218-DL29010001-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction Régionale des Finances Publiques De Mayotte

Service local du Domaine
6 avenue de la Préfecture
BP 501
97600 MAMOUDZOU
méi. : drfip976.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nicolas PATAY
Réf DS : 23126047
Réf OSE : **2025-97601-21101**

Le 19/03/2025

Le Directeur régional des Finances publiques

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

AVIS DE VALEUR VENALE

Objet : Demande d'évaluation dans le cadre d'une opération de régularisation rentrant dans le cadre de la convention signée entre le Département et le Service Local du Domaine en octobre 2020

Affaire suivie par : VELOU AHAMADA Hassanati, Rédacteur
Téléphone : 06 93 81 57 05, E-mail : hassanati.velou@cg976.fr

Référence interne : Dossier : 2021-0249
Regule au profit de Madame HATIBOU Chamsa de la parcelle AB 0387, d'une superficie de 0329 m² sise à Acoua, commune de ACOUA dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 15/02/2023.

Par saisine du 19 mars 2025 effectuée via la plateforme « demarches-simplifiees.fr », vous demandez l'avis du domaine pour les immeubles suivants :

COMMUNE	SECTION PLAN	N° de PARCELLE	SURFACE en m²
ACOUA	AB	387	329

La valeur retenue par le service est de **2 895 €.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La durée de validité de la présente lettre-avis est de **12 mois.**

Jean-Bernard NILAM
Inspecteur Principal des Finances Publiques

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260218-DL29010001-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction Régionale des Finances Publiques De Mayotte

Service local du Domaine
6 avenue de la Préfecture
BP 501
97600 MAMOUDZOU
mél. : drfip976.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Hooriyyah MOHAMED
Réf DS : 23104976
Réf OSE : **2025-97601-21088**

Le 25/03/2025

Le Directeur régional des Finances publiques

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

AVIS DE VALEUR VENALE

Objet : Demande d'évaluation dans le cadre d'une opération de régularisation rentrant dans le cadre de la convention signée entre le Département et le Service Local du Domaine en octobre 2020

Affaire suivie par : Siti-Aminate, Boina GOME
Téléphone : 0639 25 41 86 , E-mail : siti-aminati.boina@cg976.fr

Référence interne : Dossier : 2021-0312
Régularisation au profit de Monsieur SOULAIMANA Zakaria Soulaimana de la parcelle AD 304, d'une Superficie de 550 m² sise commune de Acoua dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département, passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 15/02/2023.

Par saisine du 19 mars 2025 effectuée via la plateforme « demarches-simplifiees.fr », vous demandez l'avis du domaine pour les immeubles suivants :

COMMUNE	SECTION PLAN	N° de PARCELLE	SURFACE en m²
ACOUA	AD	304	550

La valeur retenue par le service est de **16 940 €.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La durée de validité de la présente lettre-avis est de **12 mois.**

Pour le Directeur Régional
des finances publiques de Mayotte

SERVICE LOCAL DU DOMAINE B.P. MAMOUDZOU

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260218-DL29010001-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction Régionale des Finances Publiques De Mayotte

Service local du Domaine
6 avenue de la Préfecture
BP 501
97600 MAMOUDZOU
mél. : drfip976.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Hooriyyah MOHAMED
Réf DS : **23125762**
Réf OSE : **2025-97601-21090**

Le 22/04/2025

Le Directeur régional des Finances publiques

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

AVIS DE VALEUR VÉNALE (RECTIFICATIF DE L'AVIS DU 04/04/25)

Objet : Demande d'évaluation dans le cadre d'une opération de régularisation rentrant dans le cadre de la convention signée entre le Département et le Service Local du Domaine en octobre 2020

Affaire suivie par : Siti-Aminate, Boina GOME
Téléphone : 0639 25 41 86 , E-mail : siti-aminati.boina@cg976.fr

Référence interne : Dossier : 2021-0423
Régularisation au profit de Madame BOURA Naïlati de la parcelle AC 683 d'une Superficie de 550 m² sise commune de Acoua dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département, passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 15/02/2023.

Par saisine du 19 mars 2025 effectuée via la plateforme « demarches-simplifiees.fr », vous demandez l'avis du domaine pour les immeubles suivants :

COMMUNE	SECTION PLAN	N° de PARCELLE	SURFACE en m²
ACOUA	AC	683	180

La valeur retenue par le service est de **5 544 €.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La durée de validité de la présente lettre-avis est de **12 mois.**

Pour le Directeur Régional
des finances publiques de Mayotte

DGFIP de MAYOTTE
SERVICE LOCAL DU DOMAINE
B.P.501
MAMOUDZOU

Hooriyyah

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260218-DL29010001-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction Régionale des Finances Publiques De Mayotte

Service local du Domaine
6 avenue de la Préfecture
BP 501
97600 MAMOUDZOU
mél. : drfip976.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nicolas PATAY
Réf DS : 23127049
Réf OSE : **2025-97610-21161**

Le 24/03/2025

Le Directeur régional des Finances publiques

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

AVIS DE VALEUR VENALE

Objet : Demande d'évaluation dans le cadre d'une opération de régularisation rentrant dans le cadre de la convention signée entre le Département et le Service Local du Domaine en octobre 2020

Affaire suivie par : VELOU AHAMADA Hassanati, Rédacteur
Téléphone : 06 93 81 57 05, E-mail : hassanati.velou@cg976.fr

Référence interne : Dossier : 2021-0427
Vente au profit de Madame MROIVILI Moihedja de la parcelle AW 0215, d'une superficie de 0213m² sise à Koungou, commune de KOUNGOU dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 15/02/2023.

Par saisine du 20 mars 2025 effectuée via la plateforme « demarches-simplifiees.fr », vous demandez l'avis du domaine pour les immeubles suivants :

COMMUNE	SECTION PLAN	N° de PARCELLE	SURFACE en m²
KOUNGOU	AW	215	213

La valeur retenue par le service est de **8 201 €.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La durée de validité de la présente lettre-avis est de **12 mois.**

Hervé SIDIBE
Inspecteur des Finances Publiques

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260218-DL29010001-DE

7502 - SD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction Régionale des Finances Publiques De Mayotte

Service local du Domaine
6 avenue de la Préfecture
BP 501
97600 MAMOUDZOU
mél. : drfip976.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nicolas PATAY
Réf DS : 23126309
Réf OSE : **2025-97611-21105**

Le 20/03/2025

Le Directeur régional des Finances publiques

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

AVIS DE VALEUR VENALE

Objet : Demande d'évaluation dans le cadre d'une opération de régularisation rentrant dans le cadre de la convention signée entre le Département et le Service Local du Domaine en octobre 2020

Affaire suivie par : Zaina DJADJOU, Rédacteur
Téléphone : 06 39 21 29 42, E-mail : zaina.djadjou@cg976.fr

Référence interne : Dossier : 2021-0007
Régularisation au profit de Monsieur ISSIHAKA Fardi de la parcelle AY 1201, d'une superficie de 148 m² sise à Barakani, commune de MAMOUDZOU dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 15/02/2023.

Par saisine du 19 mars 2025 effectuée via la plateforme « demarches-simplifiees.fr », vous demandez l'avis du domaine pour les immeubles suivants :

COMMUNE	SECTION PLAN	N° de PARCELLE	SURFACE en m²
MAMOUDZOU	AY	1201	140

La valeur retenue par le service est de **23 716 €.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La durée de validité de la présente lettre-avis est de **12 mois.**

Jean-Bernard NILAM
Inspecteur Principal des Finances Publiques

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260218-DL29010001-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction Régionale des Finances Publiques De Mayotte

Service local du Domaine
6 avenue de la Préfecture
BP 501
97600 MAMOUDZOU
mél. : drfip976.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nicolas PATAY
Réf DS : 23154257
Réf OSE : **2025-97611-21114**

Le 24/03/2025

Le Directeur régional des Finances publiques

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

AVIS DE VALEUR VENALE

Objet : Demande d'évaluation dans le cadre d'une opération de régularisation rentrant dans le cadre de la convention signée entre le Département et le Service Local du Domaine en octobre 2020

Affaire suivie par : VELOU AHAMADA Hassanati, Rédacteur
Téléphone : 06 93 81 57 05, E-mail : hassanati.velou@cg976.fr

Référence interne : Dossier:2022-0177
Vente au profit de Madame MOHAMED Moinaidi et Consorts de la parcelle BK 959 sise à Mtsapéré commune de MAMOUDZOU, d'une superficie de 243 m² dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département) passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 15/02/2023).

Par saisine du 20 mars 2025 effectuée via la plateforme « demarches-simplifiees.fr », vous demandez l'avis du domaine pour les immeubles suivants :

COMMUNE	SECTION PLAN	N° de PARCELLE	SURFACE en m²
MAMOUDZOU	BK	959	243

La valeur retenue par le service est de **37 422 €.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La durée de validité de la présente lettre-avis est de **12 mois.**

Hervé SIDIBE
Inspecteur des Finances Publiques

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260218-DL29010001-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction Régionale des Finances Publiques De Mayotte

Service local du Domaine
6 avenue de la Préfecture
BP 501
97600 MAMOUDZOU
mél. : drfip976.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nicolas PATAY
Réf DS : 23128309
Réf OSE : **2025-97613-21165**

Le 24/03/2025

Le Directeur régional des Finances publiques

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

AVIS DE VALEUR VENALE

Objet : Demande d'évaluation dans le cadre d'une opération de régularisation rentrant dans le cadre de la convention signée entre le Département et le Service Local du Domaine en octobre 2020

Affaire suivie par : VELOU AHAMADA Hassanati, Rédacteur
Téléphone : 06 93 81 57 05, E-mail : hassanati.velou@cg976.fr

Référence interne : Dossier : 2021-0247
Régularisation au profit de Monsieur MBALA Bacar de la parcelle AO 0549, d'une superficie de 0045 m² sise à Mtsangamouji, commune de Mtsangamouji dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 15/02/2023.

Par saisine du 20 mars 2025 effectuée via la plateforme « demarches-simplifiees.fr », vous demandez l'avis du domaine pour les immeubles suivants :

COMMUNE	SECTION PLAN	N° de PARCELLE	SURFACE en m²
M'TSANGAMOUI	AO	549	45

La valeur retenue par le service est de **396 €.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La durée de validité de la présente lettre-avis est de **12 mois.**

Hervé SIDIBE
Inspecteur des Finances Publiques

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260218-DL29010001-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction Régionale des Finances Publiques De Mayotte

Service local du Domaine
6 avenue de la Préfecture
BP 501
97600 MAMOUDZOU
mél. : drfip976.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nicolas PATAY
Réf DS : 23150565
Réf OSE : **2025-97617-21532**

Le 24/03/2025

Le Directeur régional des Finances publiques

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

AVIS DE VALEUR VENALE

Objet : Demande d'évaluation dans le cadre d'une opération de régularisation rentrant dans le cadre de la convention signée entre le Département et le Service Local du Domaine en octobre 2020

Affaire suivie par : Zaina DJADJOU, Rédacteur
Téléphone : 0639 21 29 42, E-mail : zaina.djadjou@cg976.fr

Référence interne : Dossier : 2008-0242
Régularisation au profit de Madame BACAR Chamoussia de la parcelle AS 817, d'une superficie de 500 m² sise à Mroalé, commune de TSINGONI dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 15/02/2023.

Par saisine du 20 mars 2025 effectuée via la plateforme « demarches-simplifiees.fr », vous demandez l'avis du domaine pour les immeubles suivants :

COMMUNE	SECTION PLAN	N° de PARCELLE	SURFACE en m²
TSINGONI	AS	817	500

La valeur retenue par le service est de **8 000 €.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La durée de validité de la présente lettre-avis est de **12 mois.**

Hervé SIDIBE
Inspecteur des Finances Publiques

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260218-DL29010001-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction Régionale des Finances Publiques De Mayotte

Service local du Domaine
6 avenue de la Préfecture
BP 501
97600 MAMOUDZOU
mél. : drfip976.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nicolas PATAY
Réf DS : 23150677
Réf OSE : **2025-97617-21535**

Le 24/03/2025

Le Directeur régional des Finances publiques

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

AVIS DE VALEUR VENALE

Objet : Demande d'évaluation dans le cadre d'une opération de régularisation rentrant dans le cadre de la convention signée entre le Département et le Service Local du Domaine en octobre 2020

Affaire suivie par : Zaina DJADJOU, Rédacteur
Téléphone : 0639 21 29 42, E-mail : zaina.djadjou@cg976.fr

Référence interne : Dossier : 2008-0241
Régularisation au profit de Madame DAOU RAMA Kala de la parcelle AS 818, d'une superficie de 325 m² sise à Mroalé, commune de TSINGONI dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 15/02/2023.

Par saisine du 20 mars 2025 effectuée via la plateforme « demarches-simplifiees.fr », vous demandez l'avis du domaine pour les immeubles suivants :

COMMUNE	SECTION PLAN	N° de PARCELLE	SURFACE en m²
TSINGONI	AS	818	325

La valeur retenue par le service est de **5 200 €.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La durée de validité de la présente lettre-avis est de **12 mois.**

Hervé [illegible]BE
Inspecteur des Finances Publiques

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260218-DL29010001-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction Régionale des Finances Publiques De Mayotte

Service local du Domaine
6 avenue de la Préfecture
BP 501
97600 MAMOUDZOU
mél. : drfip976.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nicolas PATAY
Réf DS : 23150828
Réf OSE : **2025-97617-21555**

Le 24/03/2025

Le Directeur régional des Finances publiques

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

AVIS DE VALEUR VENALE

Objet : Demande d'évaluation dans le cadre d'une opération de régularisation rentrant dans le cadre de la convention signée entre le Département et le Service Local du Domaine en octobre 2020

Affaire suivie par : Zaina DJADJOU, Rédacteur
Téléphone : 0639 21 29 42, E-mail : zaina.djadjou@cg976.fr

Référence interne : Dossier : 2008-0240
Régularisation au profit de Madame DAOU RAMA Kala de la parcelle AS 819, d'une superficie de 325 m² sise à Mroalé, commune de TSINGONI dans le cadre de la procédure de régularisation foncière du Département passé avec avis favorable en Commission Patrimoine et Foncier du 15/02/2023.

Par saisine du 20 mars 2025 effectuée via la plateforme « demarches-simplifiees.fr », vous demandez l'avis du domaine pour les immeubles suivants :

COMMUNE	SECTION PLAN	N° de PARCELLE	SURFACE en m²
TSINGONI	AS	819	325

La valeur retenue par le service est de **5 200 €.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La durée de validité de la présente lettre-avis est de **12 mois.**

Hervé SIDIBE
Inspecteur des Finances Publiques

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260218-DL29010001-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

DGA Aménagement Territorial et Développement Durable

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier

Service Gestion du Domaine

Mamoudzou, le 16 février 2023

Procès-verbal de la Commission du Patrimoine et du Foncier
15 février 2023 (Salle des Commissions du Conseil Départemental)

Les membres titulaires

☒Monsieur Salime MDERE : 1er Vice-Président, Président de la CPF, Conseiller Départemental de BOUENI
☒Monsieur Ali OMAR : 3ème Vice-Président, Conseiller Départemental de DZAOUDZI
☒Monsieur Saindou ATTOUMANI : Conseiller Départemental de OUANGANI
☐Monsieur Abdoul KAMARDINE : Conseiller Départemental de MTZAMBORO

Autres élus départementaux

☒Monsieur Daoud SAINDOU-MALIDE : 6ème Vice-Président, Conseiller Départemental de KOUNGOU

Les représentants des services

☐Monsieur Eric LARUE : Directeur Général Adjoint ATDD
☐Monsieur Ismaël KORDJEE : Directeur de la DAFPI
☐Monsieur Darcaoui TOILIHA : Directeur adjoint de la DAFPI
☒Madame Pauline PREVOT : Chef du Service Gestion du Domaine, DAFPI
☐Madame Routoubati KAISSI : Chef adjoint du Service Gestion du Domaine, DAFPI
☐Madame Mariame ABDOU : Secrétaire CPF, Service Gestion du Domaine, DAFPI
☒Madame Haloua MIKIDADI : Secrétaire CPF, Service Gestion du Domaine, DAFPI
☐Monsieur Hadhrami ABDOU : Chef du Service Brigade Foncière, DAFPI
☒Monsieur Said NOUSSOURA : Chef adjoint du Service Brigade Foncière, DAFPI
☒Monsieur Raffion ATTOUMANI : Service Brigade Foncière, DAFPI

Les communes

☒ACOUA
☐BANDRABOUA
☐BANDRELE
☒BOUENI
☐CHICONI
☐CHIRONGUI
☒DEMBENI
☐DZAOUDZI-LABATTOIR
☐KANI-KELI
☒KOUNGOU
☒MAMOUDZOU
☒MTSANGAMOUJI
☒MTZAMBORO
☐OUANGANI
☒PAMANDZI
☒SADA
☒TSINGONI

Les intercommunalités

☐CADEMA
☐CCSud
☐3CO
☐CAGNM
☐CCPT

Début de la séance : 14h30

Monsieur Salime MDERE ouvre la séance en entamant l'examen des dossiers.

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 16/2/23
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260218-DL29010001-DE

1 – Examen des dossiers du Service Gestion du Domaine

COMMUNE DE ACOUA

DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION ET DE LOCATION

* Dossier 2021-0111 HAZALI Nawaoui
 →avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0138 MARI Ahamada
 →avis favorable pour la location (bail à ferme)

* Dossier 2021-0249 HATIBOU Chamsa
 →avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0274 TADJINOUROU Mohamadi Anli
 →avis favorable pour l'acquisition (sous réserve d'avoir le certificat d'hérédité et le désistement de chaque frère et sœur)

* Dossier 2021-0312 SOULAIMANA Zakaria, Soulaimana
 →avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0381 MANDHI Bibi-Echat
 →avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0423 BOURA Nailati
 →avis favorable pour la régularisation gratuite

COMMUNE DE BANDRABOUA

Tous les dossiers ont été reportés faute de représentant de la commune.

COMMUNE DE BANDRELE

DEMANDES D'ACQUISITION ET DE LOCATION

* Dossier 2012-0408 SAIDALI MADJIDI et SAIDALI MADJID Zaharia
 →avis favorable pour la location (bail à ferme)

* Dossier 2021-0482 MADI NGABOU Chamsia
 →avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2022-0347 ALLAOUI Bounaya et ALLAOUI Yakidou
 →avis favorable pour la location (bail à ferme)

Remarque : la commune n'était pas représentée mais a envoyé le matin même un mail de confirmation d'avis favorable pour les trois dossiers ci-dessus.

COMMUNE DE BOUENI

DEMANDES D'ACQUISITION ET DE LOCATION

* Dossier 2011-0382 IBRAHIM Zaïda
 →avis favorable pour l'acquisition

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 16/02/23
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260218-DL29010001-DE

* Dossier 2022-0217 HAMIDOUNI Yasmina
→ajourné (vérifier le propriétaire de la parcelle = envoyer une demande à la CPI, demande envoyée le 16 février 2023)

* Dossier 2022-0218 HAMIDOUNI Salima
→ajourné (vérifier le propriétaire de la parcelle = envoyer une demande à la CPI, demande envoyée le 16 février 2023)

COMMUNE DE CHIRONGUI

DEMANDES DE REGULARISATION ET D'ACQUISITION

* Dossier 2021-0451 ALONZO Bernard, Leopold, Madjid et HAKIMOU Daouda
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0452 ALONZO Bernard, Leopold, Madjid et NASSERDINE Roger, Jean, Christophe
→ajourné (souci de références cadastrales non à jour, déposé le DA au service Topographique pour vérifications)

Remarque : la commune n'était pas représentée mais a envoyé le matin même un mail de confirmation d'avis favorable pour les deux dossiers ci-dessus.

COMMUNE DE DEMBENI

DEMANDES DE REGULARISATION ET D'ACQUISITION

* Dossier 2021-0297 OUSSENI Hadidja
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0407 MADI Mariame
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0450 MCHINDRA Asmahane
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2022-0091 KAMAL Ibrahim
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2022-0146 M'ROIVILI Maissara
→avis favorable pour l'acquisition

COMMUNE DE DZAOUDZI-LABATTOIR

DEMANDES DE REGULARISATION ET D'ACQUISITION

* Dossier 2021-0436 BACAR Antifa
→avis favorable pour la régularisation gratuite (sous réserve d'obtenir le désistement de M. BACAR Achirafi, le père de le demandeuse)

* Dossier 2021-0437 BACAR Achirafi et Consorts
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier RI 1812 ABDOU Djamila
→avis favorable pour la régularisation gratuite

Remarque : la commune n'était pas représentée mais a envoyé le matin même un mail de confirmation d'avis favorable pour les trois dossiers ci-dessus.

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 16/02/23
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260218-DL29010001-DE

COMMUNE DE KANI-KELI

Tous les dossiers ont été reportés faute de représentant de la commune.

COMMUNE DE KOUNGOU

DEMANDES D'ACQUISITION

* Dossier 2014-0247 SANDA MOUSSA Assiata
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2014-0248 FATIHOU Ali
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0405 MROIVILI Madeleine
→avis favorable pour l'acquisition (sous réserve d'obtenir le désistement de Mme AHMED Riziki, la mère de la demandeuse)

* Dossier 2021-0410 MOUHOUDHOIR ABDALLAH Nadjati
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0420 MALIDE Zalihata
→à classer sans suite au profit du dossier 2012-0134 (même parcelle, même nom, passé FAV en CPF du 29 novembre 2012)

* Dossier 2021-0421 YOUSSOUF ALI Nahidini
→avis défavorable (parcelle sise dans l'emprise de la ZAC Longoni)

* Dossier 2021-0422 M'FALOUME Touffail, Iliassa et Consorts
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0427 MROIVILI Moihedja
→avis favorable pour l'acquisition

COMMUNE DE MAMOUDZOU

DEMANDES D'ACQUISITION ET DE LOCATION

* Dossier 2007-0045 VITTA Zaïnourou et Consorts
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2009-0172 HAOULIDA Houssounati et Consorts
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2013-0494 YAHAYA Roukiat
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2019-0289 AHAMADI Moutroifi et Chaher
→ajourné (la commune demande à vérifier les accès et les réseaux)

* Dossier 2020-0226 MATROUKOU Mawahiboudine et PHILIPPE Jean Bruno
→avis favorable pour l'acquisition (mais uniquement pour MATROUKOU Mawahiboudine)

* Dossier 2021-0007 ISSIHAKA Fardi
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0314 IBRAHIM Anrifati
→avis favorable pour l'acquisition

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 16/02/23
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260218-DL29010001-DE

* Dossier 2021-0356 HOUMADI Nemati
→avis défavorable (absence d'aménagement, absence de projet agricole)

* Dossier 2021-0357 SARMAN Stamadati
→avis défavorable (absence d'aménagement, absence de projet agricole)

* Dossier 2021-0358 MADI BAOU Moussilimati
→avis défavorable (absence d'aménagement, absence de projet agricole)

* Dossier 2021-0360 SIDI ATTIBOU Maoulida Abdallah et SIDI Sitirati
→ajourné (en attente du projet agricole, proposition de bail à ferme)

* Dossier 2021-0500 ATTOUMANI Mohamed
→avis défavorable (parcelle sise en zone naturelle N)

* Dossier 2022-0169 OUSSENI Anfouoiti et Afna
→avis défavorable (projet d'aménagement de la voie d'accès Vahibé Sud)

* Dossier 2022-0174 OUSSENI Moustoifa et Karim
→avis défavorable (projet d'aménagement de la voie d'accès Vahibé Sud)

* Dossier 2022-0175BIS BOINAIDI Hafoussoiti
→avis défavorable (la parcelle est en fait une voirie avec aléas forts de glissement de terrain)

* Dossier 2022-0176 HALIDI Anchia
→avis défavorable (parcelle sise en zone naturelle sensible Ns)

* Dossier 2022-0177 MOHAMED Moinaidi et Consorts
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2022-0191 SOUMAILA Djallil
→avis défavorable (parcelle sise en zone naturelle N)

* Dossier 2022-0192 SOUMAILA Attoumani
→avis défavorable (parcelle sise en zone naturelle N)

* Dossier 2022-0193 SOUMAILA Attoumani
→avis défavorable (parcelle sise en zone naturelle N)

* Dossier 2022-0194 AHAMADI MOUSSA Rahamatou
→avis défavorable (parcelle sise en zone naturelle N avec aléas forts de chute de blocs)

* Dossier 2022-0231 BACO OUSSENI Kartoibi
→avis favorable pour la location (bail à ferme – parcelle CL 552 MAMOUDZOU) (sous réserve de la levée de l'opposition = envoyer un courrier informatif à la DRFiP pour la levée de l'opposition + envoyer un courrier à M. Darmi MAHAMOUDOU (opposant) lui signifiant la décision et lui proposant un bail à ferme sur la parcelle CL 551 MAMOUDZOU)
REMARQUE : la mairie ne donne pas d'avis

* Dossier 2022-0246BIS IDI Fatima
→ajourné (à la demande de la mairie pour vérifications des occupants)

COMMUNE DE MTSANGAMOUJI

DEMANDES DE REGULARISATION ET D'ACQUISITION

* Dossier 2021-0038 BOURA Ibrahim
→avis favorable pour la régularisation gratuite

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 16/02/23
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260218-DL29010001-DE

* Dossier 2021-0247 MBALA Bacar
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0474 SOUFFOU Zouari
→ajourné (vérifications par la Brigade Foncière du lien de parenté entre la demandeuse et le bénéficiaire de l'ASP n°3599 au nom de ALI TOYBOU BOUCHIRANI)

COMMUNE DE MTZAMBORO

DEMANDES DE REGULARISATION

* Dossier 2021-0191 SOUMAILA Saoudata
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0455 Association AMINAH
→ajourné (la mairie doit communiquer les arrêtés de l'époque demandant l'arrêt des travaux de la construction de la mosquée + vérifications de la Brigade Foncière sur la date de construction de la mosquée et sur le nom de l'occupant + si la mairie produit un arrêté de démolition, le dossier repassera en CPFavec avis DEF, sinon une AOT sera accordée)

* Dossier 2021-0466 MARI BOINA Saandati
→à classer sans suite au profit du dossier 2018-0250 (même parcelle, même nom, passé en CPF du 1er février 2019 avec avis FAV)

COMMUNE DE OUANGANI

La commune de Ouangani a envoyé un mail le mardi 14 février 2023, informant de son absence en CPF et demandant le report de l'ensemble des dossiers.

COMMUNE DE PAMANDZI

DEMANDES DE REGULARISATION ET D'ACQUISITION

* Dossier 2003-0905 ABDEREMANE Madi, Mdéré
→ajourné (en attente de la réunion du 03 mars 2023 sur les échanges fonciers entre le CD et l'Etat)

* Dossier 2020-0314 ALI M'DAHOMA Siti
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0473 DANIAL Ben Souffou
→avis favorable pour la régularisation gratuite (parcelle AC 628 PAMANDZI sur terrain non titré)
→avis favorable pour l'acquisition (parcelle AC 629 PAMANDZI sur Titre 267 non régularisable gratuitement)

COMMUNE DE SADA

DEMANDES DE REGULARISATION

* Dossier 2022-0147 DOUKAINI Ibrahime Ibne
→ajourné (vérifications par la Brigade Foncière du lien de parenté entre le demandeur et le bénéficiaire de l'ASP n°21016 au nom de l'indivision YOUSSOUF ALI par YOUSSOUF ALI BIBI)

* Dossier 2022-0530 ABDALLAH Bamana, Kamalidine, Salas et Consorts
→ajourné (vérifications nécessaires de la Brigade Foncière sur la nature de l'occupation)

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 16/02/23
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260218-DL29010001-DE

COMMUNE DE TSINGONI

DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION ET DE LOCATION

* Dossier 2008-0240 DAOU RAMA Kala
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2008-0241 DAOU RAMA Kala
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2008-0242 BACAR Chamoussia
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2008-0245 KASSIME Soumaila et Consorts
→avis défavorable (maintien du bail à ferme)

* Dossier 2012-0085 ISSOUFA Nouriati, ISSOUFA Ankidati et MOHAMED Dhoiharati Bente
→avis favorable pour la régularisation gratuite (parcelle AS 695 TSINGONI)
→avis défavorable (parcelles AS 231, 689 et 692 TSINGONI)

* Dossier 2012-0349 ABDOU SOILIHI Daniel
→ajourné (en attente du projet agricole, si société agricole : faire la demande au nom de la société)

* Dossier 2016-0201 HALIDI FOUNDI Hamouza
→avis défavorable (maintien du bail à ferme)

* Dossier 2020-0271 BOINALI Maïssara
→avis favorable pour la location (bail à ferme)

* Dossier 2022-0160 HALIDI CHazouli
→ajourné (vérifications nécessaires de la Brigade Foncière)

* Dossier 2022-0476 SELARL Cabinet Vétérinaire du Centre
→avis favorable pour l'acquisition
REMARQUE : la commune est FAV et se charge d'intégrer le projet à la ZAC Mroalé

2 – Examen des dossiers des Communes, des Intercommunalités et du Conseil Départemental

COMMUNE DE MTSANGAMOUJI

DEMANDE D'ACQUISITION

* Dossier 2022-0408 Commune de MTSANGAMOUJI
→ajourné (la mairie doit amener des précisions sur le projet communal)

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATIONS DU GRAND NORD DE MAYOTTE - CAGNM

DEMANDE DE CESSION GRATUITE

* Dossier 2023-0043 CAGNM
→avis favorable pour la cession gratuite (projet de création d'un équipement touristique et aménagement du point de vue – Mijiméouni - Mtzamboro)

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE ★ VISA CPF Le 16/02/23 ★ CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier · Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260218-DL29010001-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE OUEST – 3CO

DEMANDES DE CESSION GRATUITE

* Dossier 2022-0206 3CO
→avis favorable pour la cession gratuite (réalisation d'une aire de jeux – Miréréni Tsingoni)
REMARQUE : le représentant de la commune précise que la commune est favorable au projet mais qu'elle aurait aimé être propriétaire.

* Dossier 2022-0467 3CO
→avis favorable pour la cession gratuite (aménagement de la piste de l'Ourouvéni)

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MAYOTTE - CDM

DEMANDES DE MISE EN RESERVE FONCIERE

* Dossier 2022-0479 CDM
→avis favorable pour la mise en réserve foncière (communiquer la décision au service Topographique, à la commune et à la 3C0)

* Dossier 2022-0480 CDM
→avis favorable pour la mise en réserve foncière (communiquer la décision au service Topographique, à la commune et à la 3C0)

REMARQUES :

1) M. Ali OMAR, Conseiller Départemental de Dzaoudzi et 3ème VP, rappelle que les enregistrements audio et/ou vidéo de la CPF ne sont pas permis.

2) M. Salime MDERE, Conseiller Départemental de Bouéni, Président de la CPF et 1er VP, insiste sur le fait que les agents du CD ne doivent pas transmettre des projets d'actes aux demandeurs.

Après l'examen de tous les dossiers, Monsieur Salime MDERE a levé la séance à 17h50.

Le Président de la Commission Patrimoine et Foncier

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MAYOTTE ★ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ★

Salime MDERE

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE ★ CONSEIL DÉPARTEMENTAL ★
VISA CPF
Le 16/2/23

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260218-DL29010001-DE
ID : 976-229850003-20251229-DL2212250318-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Assemblée Plénière du lundi 22 décembre 2025

Membres en exercice : 26
Présents : 14
Procuration(s) : 3
Absent(s) : 9
Nombres de votants : 17
Votes pour : 17
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : mercredi 17 décembre 2025

DELIBERATION N°DL_AP2025_0318

Relative à l'ouverture des crédits en investissement avant le vote du budget primitif 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux décembre, à 09h00, le Conseil Départemental de Mayotte s'est réuni en Assemblée Plénière, en application de l'article L. 3121-19 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil départemental de Mayotte.
Cette séance s'est tenue à l'hémicycle Younoussa BAMANA.

Conseillers départementaux présents :
Monsieur Ben Issa OUSSENI, Monsieur Soibahadine NDAKA, Madame Mariam SAID KALAME, Monsieur Ali OMAR, Madame Zouhourya MOUAYAD BEN, Madame Bibi CHANFI, Madame Zamimou AHAMADI, Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI, Monsieur Elyassir MANROUFOU, Madame Laini ABDALLAH BOINA, Monsieur Abdoul KAMARDINE, Madame Soihirat EL HADAD, Madame Hélène POLLOZEC, Madame Zaounaki SAINDOU

Conseillers départementaux représentés :
Monsieur Soula SAID SOUFFOU donne pouvoir à Madame Mariam SAID KALAME, Madame Nadjima SAID donne pouvoir à Madame Zouhourya MOUAYAD BEN, Monsieur Saindou ATTOUMANI donne pouvoir à Madame Bibi CHANFI

Conseillers départementaux absents :
Monsieur Daoud SAINDOU MALIDE, Monsieur Madi Moussa VELOU, Madame Rosette VITTA, Monsieur Alain SARMENT, Madame Echati ISSA, Monsieur El Anrif HASSANI, Madame Farianti MDALLAH, Monsieur Nadjayedine SIDI, Monsieur Daniel ZAIDANI

Secrétaire de séance désignée :
Madame Hélène POLLOZEC

Le Président constate que le quorum est atteint,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°DL-AP2021.0197 du 01 juillet 2021 relative à l'élection de Monsieur Ben Issa OUSSENI en qualité de Président du Conseil Départemental de Mayotte ;
Vu la délibération n°DL_AP 2025_0024 du 25 mars 2025 relative au budget primitif 2025 ;
Vu la délibération n°DL_AP_2025_0091 du 23 juin 2025 relative à la décision modificative numéro 1 prenant acte de l'avis de la CRTC sur le budget primitif 2025 et portant adoption des modifications budgétaires proposées ;
Vu la délibération n°2025-0292 du 25 novembre 2025 relative à la décision modificative numéro 2 du budget 2025 ;